

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu l'article 652-6-1 du code de l'éducation ;
- Vu le décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et des maîtres de conférences, article 9;
- Vu les avis favorables du conseil académique plénier en date du 18 octobre 2022 et du conseil d'administration plénier du 20 octobre 2022 relatifs à l'ouverture de la campagne d'emplois 2023 Session ANTEE « Synchronisée » ;
- Vu l'extrait de procès verbal du conseil académique en formation restreinte en date du 02 mars 2023 sur la composition numérique et la désignation des comités de sélection en charge du recrutement des enseignants-chercheurs;

ARRETE

Article 1: Dans le cadre des opérations de gestion relatives au concours de recrutement des enseignants-chercheurs au titre de la campagne d'emplois 2023 – Session ANTEE « Synchronisée », le comité de sélection pour l'emploi 67MCF0176 - 4483 (n° galaxie) ci-dessous est constitué comme suit :

COMPOSANTE	COMUTE DE SELECTION PROPOSE PAR LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DES ANTILLES			
SEN	Emploi de maître de conférences			
	N°0176 Discipline (s) et section (s) du CNU : 67			
	Profil: Ecologie des forèts tropicales insulaires			
	Nam et prénam	Corps	Section	Etablissement d'origine
COLLEGE A TA	Mine Gladys LORANGER (présidente)	PU	67	- Université des Antilles
	M. Amadou BÂ	PU	67	
COLLEGE A EXTERIEUR	M. Didier GALOP	DR	67	CNRS GEODE UMR 5602, didier galop@unav-die2.fr
	M. Marc-André SELOSSE	PU	67	Muséum National Histoire Naturel, mar andre, selosse a multin fr. ma. selosse a wanadoo. fr
	M. AIY OZIER LAFONTAINE	DR	67	Université Paris Sud, claire damesin @universite-paris-saclay.fr
COLLEGE B UA	Mnie Malika RENÉ-TROUILLEFOU (vice-présidente)	MCF	67	Université des Antilles
	M. Philippe PETIT	MCF	32	
	Mnse Audrey CAROUPANAPOULLE	MCF	64	
COLLEGE B EXTERIEUR	Mme Sabrina COSTE	MCF	67	Université de Guyane, sabrina.coste à univeguyane.fr
	M. Stéphane TRAISSAC	MCF		Agropantech, stephane,traissac@ecofog.gf

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 0 7 MARS 2023

Le Président de l'Université

Pr Michel GEOFFROY